



## « Retour aux sources d'archives »

### OBJECTIFS

Le dispositif pédagogique « Retour aux sources... d'archives » souhaite encourager l'éducation par le patrimoine de proximité que constituent les documents d'archives. Le dispositif accompagne 12 classes de territoires et publics prioritaires de l'EAC dans les Côtes-d'Armor.

Sensibiliser les élèves au statut particulier des archives : des documents qui se découvrent et qui racontent une histoire mais qui ouvrent aussi l'imaginaire, et font réfléchir sur le monde passé et présent.

Faire faire aux élèves le lien entre les documents d'archives et le patrimoine, l'histoire et la culture.

Placer les élèves en situation de recherches pour produire un récit collectif en mobilisant connaissances et compétences pour une production pouvant mobiliser tous les champs de l'expression de la création artistique et culturelle.

### DOMAINES CONCERNES

Patrimoine

Lecture, écriture, oralisation

Arts plastiques, théâtre, ...

### STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S)

Les Archives départementales des Côtes d'Armor

### PUBLIC

CM1-CM2 et élèves des collèges et lycées général, technique, professionnel

### PARTICIPANTS

Travail en équipe privilégié au collège et au lycée

### INTERVENANTS

Le service éducatif des AD22

### CONTENU DU PROJET / PILIERS EAC

- **Descriptif**

« Retour aux sources d'archives » n'est pas un concours. Il propose aux classes retenues de retenir un thème de travail pour arriver à une production originale, présentée devant les autres classes. Le thème retenu par chaque classe est libre.

Les élèves, avec leur(s) professeur(s), devront réaliser une production élaborée à partir de documents d'archives et en lien avec l'histoire et le patrimoine départementaux. Le but est de les sensibiliser à l'histoire et au patrimoine dans toute sa diversité (bâtiments, archives, objets, sites...). La séance de travail aux Archives départementales constitue une étape obligatoire dans l'élaboration de la production.

L'accompagnement des enseignants à l'exploitation des documents d'archives est assuré par le service éducatif des Archives départementales en coopération avec les services de l'Éducation nationale et la Direction de l'enseignement catholique. Un temps d'échange entre les enseignants et le service éducatif, dès le premier trimestre de l'année scolaire en cours, est absolument indispensable dans la préparation des séances aux Archives.

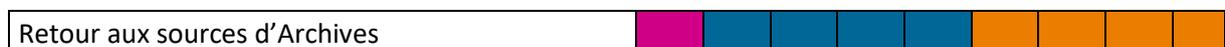
La restitution et la valorisation s'insère dans le cadre d'un temps fort. Toutes les classes qui auront participé au dispositif « Retour aux sources...d'archives » seront invitées à présenter le résultat de leurs travaux au cours d'un temps de restitution de 15 minutes qui aura lieu aux Archives départementales les premiers jeudi et vendredi du mois de juin de l'année scolaire en cours. Toute forme de production est acceptée. Elle doit être complétée par une présentation numérique (diaporama par exemple) afin de permettre une mise en ligne ultérieure sur le site Internet des Archives départementales. La production peut, éventuellement, être déclinée sous la forme d'une exposition présentée dans l'établissement. Les productions pourront être mises en ligne (sous format PDF) sur le site Internet des Archives départementales (<https://archives.cotesdarmor.fr>).

- Appui sur les 3 piliers

Voici un « barème » pour visualiser comment chaque action s'inscrit proportionnellement dans les trois piliers de l'EAC : connaître, rencontrer, pratiquer. C'est une estimation du projet tel qu'il est présenté dans le texte de cadrage. Là encore nous savons que chaque enseignant, chaque classe modifie à son gré certains aspects du projet en fonction du temps qui lui est consacré modifiant la répartition entre les trois piliers.



Compléter ce tableau en estimant la part respective des 3 piliers



### **Rencontrer**

Le projet porte la rencontre avec un patrimoine particulier, les archives et les différents métiers d'un centre d'archives.

Le projet peut s'enrichir d'autres visites et de rencontres dans le département.

### **Connaître**

Le projet doit permettre aux élèves d'acquérir des connaissances et des compétences. Mieux connaître l'histoire de leur département, maîtriser des compétences écrites et orales et développer leur sens critique.

## **Pratiquer**

Concevoir de façon collaborative une présentation du projet

Présenter la production à un public, lors des rencontres.

La diffuser dans l'établissement et son environnement éducatif

Modalités de la restitution dans le cadre d'un temps fort Support : fichier PDF obligatoire (pouvant être complété par tout autre support : vidéo, exposition...) Durée : 15 minutes Modalités : présentation orale par les élèves et leur(s) professeur(s) Formes : exposé oral pouvant s'appuyer sur : – la présentation de leurs productions – la lecture des travaux – une mise en scène (théâtre, chant, danse...).

## **LES ETAPES**

Juin- Septembre 2023 : Lancement de l'appel à projet et candidature des classes via ADAGE  
Début octobre 2023 : Réponse aux établissements

Septembre 2023 à mai 2024 : séance (s) aux Archives / travail d'écriture et de création / mise en forme pour la restitution

Début juin : temps fort de présentation des travaux aux Archives départementales

## **LE FINANCEMENT**

### **Part prise en charge par les Archives départementales**

Les douze classes inscrites pour participer à ce dispositif se verront attribuer une subvention plafonnée à 800 € par établissement allouée au transport. L'établissement scolaire pourra utiliser cette enveloppe budgétaire pour financer les déplacements aux Archives départementales. En outre, cette subvention pourra permettre de financer des déplacements supplémentaires aux Archives départementales ou sur un autre site patrimonial du département en lien avec le projet. Le budget annuel global affecté par les Archives départementales à cette manifestation est de 9 600 € (frais de déplacement et constitution de lots remis aux classes et aux élèves).

Les Archives départementales règlent directement au transporteur prestataire de service les factures correspondant aux déplacements.

Au préalable, l'établissement scolaire fournit aux Archives départementales une fiche de facturation accompagnée du devis du transporteur. Cette fiche devra comporter systématiquement la mention de l'objet du dispositif ("Retour aux sources...d'archives"), le visa du chef d'établissement ou du professeur et la date du déplacement.

Les factures correspondantes seront adressées directement par le transporteur, prestataire de service, aux Archives départementales qui en assureront le suivi comptable.

### **Part prise en charge par l'école, le collège ou le lycée :**

Les besoins en matériel de la production des élèves.

les autres frais de déplacement

### **Part prise en charge par Pass Culture de la 6<sup>e</sup> à la terminale**

Possibilité de mobiliser la part collective : oui, de la 6<sup>e</sup> à la Terminale pour d'autres actions complémentaires (prise en charge d'un atelier d'artiste ...)

**Contacts :**

Mme Catherine Dolghin -animatrice pédagogique [catherine.dolghin@cotesdarmor.fr](mailto:catherine.dolghin@cotesdarmor.fr)

M. Emmanuel Laot- enseignant relais de la DAAC Bretagne [emmanuel.laot@ac-rennes.fr](mailto:emmanuel.laot@ac-rennes.fr)

Contacts (secrétariat et comptabilité) : 02 96 78 78 77 / [archives@cotesdarmor.fr](mailto:archives@cotesdarmor.fr)